

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu du 22 septembre 2020

Nbre de Conseillers en exercice : 34

Nbre de présents : 28

Nbre de votants : 30

Nbre de procurations : 2

Date de convocation et d'affichage : 16/09/2020

Secrétaire de séance : LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à 21h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au centre administratif de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente

Présents : Mme AUBERT Roselyne, Mme BOUSQUET Marie-Hélène M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, Mme NADAU Marie-Françoise, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme RIGAL Nathalie, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. LABRUYÈRE Christophe donne procuration à Mme RIGAL Nathalie, M. LAINÉ Fabien donne procuration à Mme LARREZET Hélène

Absents : Mme CHAUSSIS Nathalie, M. CRUCHANDEU Paul, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. SOULÈS Eric

Compte-rendu du conseil communautaire du 28 juillet 2020

Le compte-rendu du conseil communautaire du 28 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

L'ordre du jour du conseil communautaire du 22 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Sujet n° 1 : Approbation du rapport d'activité 2019

Rapporteur : Mme DOUSTE Françoise

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme la présidente de la communauté de communes des Grands Lacs, établissement public de coopération intercommunale, adresse chaque année aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Auparavant, M. le président doit présenter ce rapport d'activités lors d'un conseil communautaire et le faire approuver, à la suite de quoi le rapport d'activités pourra être remis à l'ensemble des élus de la communauté lors des conseils municipaux des communes.

Mme la présidente propose d'approuver ce rapport d'activités.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2019

Sujet n° 2 : Désignation des membres de la commission « Finances et évaluations des charges transférées »

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

Mme la présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020, l'assemblée délibérante a défini les commissions internes et désigné le responsable de chacune d'elle. Elle précise que le Vice-président en charge de la commission concernée est M. DIAZ Manuel.

A présent, il convient d'en nommer les membres. Elle donne lecture de la composition de la commission et propose la nomination des membres suivants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Biscarrosse	COUTURIER François	CHEMIN Brigitte
Gastes	FRAGNEAU Patrick	DOUSTE Françoise
Luë	CASSAGNE Patricia	CHAUVIN Mickaël
Parentis-en-Born	LAVIELLE Raymond	CRUCHANDEU Paul
Sainte-Eulalie-en-Born	CAPDEPUY Jean-Jacques	BARIS Sophie
Sanguinet	MORATINOS Bruno	LABRUYÈRE Christophe
Ychoux	CASTAGNÈDE Vincent	CARRÈRE Gérard

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De nommer les membres de la commission « Finances et évaluations des charges transférées » désignés ci-dessus

Sujet n° 3 : Désignation des membres de la commission « Développement économique et tourisme »

Rapporteur : Mme NADAU Marie-Françoise

Mme la présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020, l'assemblée délibérante a défini les commissions internes et désigné le responsable de chacune d'elle. Elle

précise que la Vice-présidente en charge de la commission concernée est Mme NADAU Marie-Françoise.

A présent, il convient d'en nommer les membres. Elle donne lecture de la composition de la commission et propose la nomination des membres suivants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Biscarrosse	PINCÉ Laure	GUERRO Florence
Gastes	LEGRAND Sylvie	MAGUIRE Loïc
Luë	VIGIER Gérard	MIRIEU DE LABARRE Christine
Parentis-en-Born	THOMAS Sandrine	CHAUSSIS Nathalie
Sainte-Eulalie-en-Born	DALL'ACQUA Audrey	LEMIÈRE Stéphanie
Sanguinet	BARDES Benjamin	RIGAL Nathalie
Ychoux	BUBIEN-VIU Sabine	DANIEL-CALONNE Sabrina

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De nommer les membres de la commission « Développement économique et tourisme » désignés ci-dessus

Sujet n° 4 : Désignation des membres de la commission « Voirie, travaux, bâtiments et accessibilité »

Rapporteur : M. COMET Bernard

Mme la présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020, l'assemblée délibérante a défini les commissions internes et désigné le responsable de chacune d'elle. Elle précise que le Vice-président en charge de la commission concernée est M. COMET Bernard.

A présent, il convient d'en nommer les membres. Elle donne lecture de la composition de la commission et propose la nomination des membres suivants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Biscarrosse	PASCUTTO Philippe	MINIAU Dominique
Gastes	VILLENAVE Vincent	MIQUEL Gérard
Luë	COUSSEAU Lionel	KOSLOWSKY Dominique
Parentis-en-Born	CRUCHANDEU Paul	RIMONTEIL Jean-Pierre
Sainte-Eulalie-en-Born	CAPDEPUY Jean-Jacques	OLHASQUE Thomas
Sanguinet	VIUDES Christian	MORATINOS Bruno
Ychoux	CASTAGNÈDE Vincent	BRÈTHES Eric

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De nommer les membres de la commission « Voirie, travaux, bâtiments et accessibilité » désignés ci-dessus

Sujet n° 5 : Désignation des membres de la commission « Administration générale »

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Mme la présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020, l'assemblée délibérante a défini les commissions internes et désigné le responsable de chacune d'elle. Elle précise que la Vice-présidente en charge de la commission concernée est Mme CASSAGNE Patricia.

A présent, il convient d'en nommer les membres. Elle donne lecture de la composition de la commission et propose la nomination des membres suivants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Biscarrosse	SUSO Jean-Michel	DUBOIS Catherine
Gastes	FRAGNEAU Patrick	DANGOUMAU Philippe
Luë	JOIE Monique	BOSSY Christiane
Parentis-en-Born	DUBERNAT Véronique	TARRADE FERE Adrien
Sainte-Eulalie-en-Born	QUEREJETA Sandra	MONTIEL Samuel
Sanguinet	FRITSCH Anahi	FANARI Jacqueline
Ychoux	CARRÈRE Gérard	MOUNEYRES Ludiwine

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De nommer les membres de la commission « Administration générale » désignés ci-dessus

Sujet n° 6 : Désignation des membres de la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Rapporteur : Mme DOUSTE Françoise

Mme la présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020, l'assemblée délibérante a défini les commissions internes et désigné le responsable de chacune d'elle. Elle précise que le Vice-président en charge de la commission concernée est M. LABRUYÈRE Christophe.

A présent, il convient d'en nommer les membres. Elle donne lecture de la composition de la commission et propose la nomination des membres suivants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Biscarrosse	CHEMIN Brigitte	BENQUET Nathalie
Gastes	VILLENAVE Vincent	BIBES Philippe
Luë	CANTAU Laëtitia	CHAUVIN Mickaël
Parentis-en-Born	MALLO Caroline	RIMONTEIL Jean-Pierre
Sainte-Eulalie-en-Born	SESCOUSSE Alain	RAMAZEILLES Alain
Sanguinet	THIEROT Carmen	LE GUERN François
Ychoux	DEFALQUE François	PERROU Jérémy

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De nommer les membres de la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » désignés ci-dessus

Sujet n° 7 : Désignation des membres de la commission « Habitat »

Rapporteur : Mme LARREZET Hélène

Mme la présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020, l'assemblée délibérante a défini les commissions internes et désigné le responsable de chacune d'elle. Elle précise que la Vice-présidente en charge de la commission concernée est Mme LARREZET Hélène.

A présent, il convient d'en nommer les membres. Elle donne lecture de la composition de la commission et propose la nomination des membres suivants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Biscarrosse	AUBERT Roselyne	PONCHET Ascension
Gastes	MAGUIRE Loïc	SARBACH Mélanie
Luë	CANTAU Laëtitia	BOSSY Christine
Parentis-en-Born	SOULÈS Eric	LALUQUE Georges
Sainte-Eulalie-en-Born	DESTENAVE Marion	ALEXANDRE Pascal
Sanguinet	NOAILLES Sébastien	JUSTER Sylvain
Ychoux	CASTAGNÈDE Vincent	LOUBÈRE Vincent

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De nommer les membres de la commission « Habitat » désignés ci-dessus

Sujet n° 8 : Désignation des membres de la commission « Transition écologique et mobilité

Rapporteur : M. CASTAGNÈDE Vincent

Mme la présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020, l'assemblée délibérante a défini les commissions internes et désigné le responsable de chacune d'elle. Elle précise que le Vice-président en charge de la commission concernée est M. CASTAGNÈDE Vincent.

A présent, il convient d'en nommer les membres. Elle donne lecture de la composition de la commission et propose la nomination des membres suivants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Biscarrosse	GUERRO Florence	CHANCY Thibaut
Gastes	SARBACH Mélanie	BIBES Philippe
Luë	MIRIEU DE LABARRE Christine	JOIE Monique
Parentis-en-Born	MALLO Caroline	CHAUSSIS Nathalie
Sainte-Eulalie-en-Born	MAHÉ Cyril	SÉRÈS Agnès
Sanguinet	LE GUERN François	DUCROCQ Fabien
Ychoux	BESSON Pierre-Mickaël	VILARD Vincent

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De nommer les membres de la commission « Transition écologique et mobilité » désignés ci-dessus

Sujet n° 9 : Election des représentants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : Mme DOUSTE Françoise

En vertu de l'article L1411-5 du CGCT, la C.A.O. d'un établissement public de coopération intercommunale est composée de la Présidente de cet établissement qui préside de droit, et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. L'élection de ces membres a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste étant présentée après appel à candidature, les nominations prennent alors effet immédiatement, dans l'ordre de la liste. Les candidats sont numérotés de 1 à 10, les 5 premiers étant élus membres titulaires et les 5 derniers étant élus membres suppléants.

La liste des candidats à la C.A.O. s'établit comme suit :

Délégués titulaires :

- 1 – CASSAGNE Patricia
- 2 – COMET Bernard
- 3 – CRUCHANDEU Paul
- 4 – COUTURIER François
- 5 – LABRUYERE Christophe

Délégués suppléants :

- 6 – CASTAGNEDE Vincent
- 7 – LAVIELLE Raymond
- 8 – LAINÉ Fabien
- 9 – PASCUTTO Philippe
- 10 – GUERRO Florence

Mme la présidente soumet cette liste au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer les élu.e.s. ci-dessus membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Sujet n° 10 : Groupement de commandes pour le marché relatif à la réalisation de la piste cyclable Pontenx - Sabres : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Mme DOUSTE Françoise

La convention constitutive du groupement de commandes pour le marché relatif à la réalisation de la piste cyclable Pontenx – Sabres a été approuvée par délibération n° 2019-1336 du 1^{er} mars 2018.

Le groupement de commandes rassemble les trois communautés de communes CC Grands Lacs, CC de Mimizan et CC Cœur Haute Lande.

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable en site propre, elle-même reliée à la VELODYSSÉE (Eurovéloroute n°1). L'amorce de ce raccordement existe déjà et traverse l'agglomération de Pontenx-les-Forges pour relier Mimizan.

L'itinéraire projeté emprunte donc, à hauteur de 85 % environ de son tracé, l'ancienne voie ferrée construite pour l'exploitation du massif forestier landais.

Le linéaire total du projet totalise 36,6 Km de Pontenx les Forges à Sabres dont 9,5 km pour la traversée de Luë.

Chacune des trois communautés de communes assurera la maîtrise d'ouvrage pour les travaux qui la concernent. La constitution d'un groupement de commande permettra néanmoins de retenir les mêmes prestataires sur tout le linéaire et d'obtenir ainsi les meilleurs prix possibles.

Compte tenu du plan de charge lié aux phases ultérieures, le recours à une maîtrise d'œuvre externe est privilégié. Néanmoins, la CCGL maintient une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès de la CC Mimizan et de la CC Cœur Haute Landes.

Pour la communauté de communes des Grands Lacs, l'Avant-Projet Définitif affiche un coût d'opération de 672 609 € HT. Compte tenu des subventions obtenues du Département de la Région et de l'Europe, le plan de financement est le suivant :

Département	164 997
Région 20 % du HT	134 522
Europe mesure 7-5 FEADER	238 568
MAITRE D'OUVRAGE	134 522
TOTAL HT	672 609
TVA	134 522

Le marché de maîtrise d'œuvre vient d'être lancé.

Il convient de renouveler les délégués de la communauté de communes des Grands Lacs, membres de la commission d'appel d'offre prévue dans la convention constitutive. Ceux-ci avaient été désignées par délibération n° 2019-95 du 19 décembre 2019.

Chaque communauté de communes dispose d'un représentant élu parmi les membres de sa propre commission d'appel d'offres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Mme Patricia CASSAGNE est candidate pour être membre titulaire.

M. Bernard COMET est candidat pour être membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer Mme CASSAGNE Patricia, membre titulaire
- De déclarer M. COMET Bernard, membre suppléant
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Sujet n° 11.1 : Budget général 2020 – Décision modificative n° 1 – Opération Biscarrosse – Défenses incendie 2020 : installation d'un poteau incendie quartier d'En Belliard

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

M. le Vice-président en charge des finances indique que les décisions modificatives n° 1 au budget général 2020 ont été examinées en bureau communautaire du 15 septembre 2020 et qu'elles doivent être approuvées en assemblée délibérante, à savoir :

L'opération 458104603 – Biscarrosse – Défenses incendie 2020 voit une nouvelle demande de la part de la commune pour l'installation d'un poteau incendie à En Belliard pour un montant de 3 000,00 €

Cette intervention n'étant pas prévue au budget 2020, il convient d'abonder cette ligne budgétaire de 3 000,00 €.

S'agissant d'une opération sous mandat, c'est la commune concernée qui supporte à l'euro près le montant des dépenses.

La décision modificative s'établit comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
4581- 4581046 03	Bisca-Défenses incendie	3 000,00 €	4582- 4582046 03	Bisca-Défenses incendie	3 000,00 €
Total		3 000,00 €	Total		3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Opération Biscarrosse – Défenses incendies 2020 : installation d'un poteau incendie quartier d'En Belliard ; ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Sujet n° 11.2 : Budget général 2020 – Décision modificative n° 1 – Opération sous-mandat : voies communales à Gastes et rue des Bleuets à Ychoux

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

M. le Vice-président en charge des finances indique que les décisions modificatives n° 1 au budget général 2020 ont été examinées en bureau communautaire du 15 septembre 2020 et qu'elles doivent être approuvées en assemblée délibérante, à savoir :

Deux communes ont sollicité la communauté pour réaliser des travaux de voirie en opération sous mandat.

Il s'agit de la commune de Gastes pour des travaux sur les voies communales et la commune d'Ychoux pour la rue des Bleuets.

Comme dans le cadre de l'opération précédente, s'agissant d'opérations sous mandat, c'est la commune concernée qui supporte à l'euro près le montant des dépenses.

De ce fait, il convient d'abonder respectivement les lignes budgétaires de 80 000,00 € et 36 000,00 €.

La décision modificative s'établit comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
4581-458116	Gastes - voies communales	80 000,00 €	4582-458216	Gastes - voies communales	80 000,00 €
4581-458115	Ychoux - rue des Bleuets	36 000,00 €	4582-458215	Ychoux - rue des Bleuets	36 000,00 €
Total		116 000,00 €	Total		116 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Opération sous-mandat : voies communales à Gastes et rue des Bleuets à Ychoux ; ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Sujet n° 11.3 : Budget général 2020 – Décision modificative n° 1 – Opération place du Marché à Sanguinet : actualisation du coût de la maîtrise d'oeuvre

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

M. le Vice-président en charge des finances indique que les décisions modificatives n° 1 au budget général 2020 ont été examinées en bureau communautaire du 15 septembre 2020 et qu'elles doivent être approuvées en assemblée délibérante, à savoir :

Dans le cadre de l'opération 1607 – VN Place du marché à Sanguinet, l'actualisation des prix de la mission de maîtrise d'oeuvre pour cet aménagement n'a pas été prévue pour un montant de 1 200,00 € dans les crédits budgétaires 2020.

A ce titre, il convient d'établir la décision modificative comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
2317-op.1607	VN place du marché - Sanguinet	1 200,00 €			
2317-op.1704	VN place de la mairie - Gastes	- 1 200,00 €			
Total		- €	Total		- €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Opération place du Marché à Sanguinet : actualisation du coût de la maîtrise d'oeuvre ; ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Sujet n° 11.4 : Budget général 2020 – Décision modificative n° 1 – Opération Plan Plage à Sainte-Eulalie-en-Born : réévaluation des travaux

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

M. le Vice-président en charge des finances indique que les décisions modificatives n° 1 au budget général 2020 ont été examinées en bureau communautaire du 15 septembre 2020 et qu'elles doivent être approuvées en assemblée délibérante, à savoir :

Dans le cadre de l'opération 1705 – Plans plage sous convention Géolandes, la participation aux travaux d'investissements pour l'aménagement des abords du lac à Sainte Eulalie en Born est attendue à hauteur de 30 000,00 € pour l'acompte 2020. Il peut être envisagé un montant similaire pour le solde. Par mesure de précautions, les dépenses supplémentaires seront portées pour 86 500,00 €.

Les crédits budgétaires n'étant pas prévus pour effectuer ces opérations comptables, il convient d'établir la décision modificative comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
2317- op.1705	Plans plage/Géolandes	86 500,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	86 500,00 €
Total		86 500,00 €	Total		86 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Opération Plan Plage à Sainte-Eulalie-en-Born : réévaluation des travaux ; ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Sujet n° 11.5 : Budget général 2020 – Décision modificative n° 1 – Antenne CIAS de Biscarrosse : remplacement d'un climatiseur

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

M. le Vice-président en charge des finances indique que les décisions modificatives n° 1 au budget général 2020 ont été examinées en bureau communautaire du 15 septembre 2020 et qu'elles doivent être approuvées en assemblée délibérante, à savoir :

L'antenne du CIAS des Grands Lacs installée dans les anciens bâtiments Prévifrance, propriété de la communauté de communes, rencontre un problème de climatiseur au rez-de-chaussée. Il convient de procéder au remplacement à neuf de celui-ci. Les crédits budgétaires inscrits étant insuffisants, sur l'opération 1804 – CIAS Biscarrosse, il convient d'abonder la ligne de 500,00 €.

La décision modificative s'établit comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
2313 - op.1804	CIAS Biscarrosse	500,00 €			
2317-op- 1704	VN Place mairie - Gastes	- 500,00 €			
Total		- €	Total		- €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Opération Antenne CIAS de Biscarrosse : remplacement d'un climatiseur ; ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Sujet n° 12 : Appel à projet Agence de l'Eau Adour Garonne : réhabilitation du château d'Eau de Luë

Rapporteur : Bernard COMET

L'Agence de l'eau ADOUR-GARONNE a lancé sur cette année 2020 un Appel à projets « Plan de mesures incitatives pour l'eau – Réhabilitation et création de réservoirs »

La Communauté de commune des Grands Lacs souhaite candidater à ce dernier. En effet, le Château d'eau de Luë nécessite des travaux de rénovation de sa façade et d'étanchéité (recommandations techniques issues d'un diagnostic mené sur cet ouvrage par un cabinet spécialisé en 2016).

Les travaux seront planifiés sur l'exercice comptable 2021.

En vue de compléter le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, il convient à présent que le conseil communautaire délibère sur le plan de financement qui s'établit comme suit :

Financier	Montant HT	Pourcentage réel
Agence de l'eau	54 000 €	30 %
CCGL	126 000 €	70 %
TOTAL Projet	180 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement précité
- De répondre à l'Appel à projet « Réhabilitation et création de réservoirs » et de solliciter ainsi la subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne »
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Sujet n° 13 : Appel à projet régional : station de recharge véhicule électrique forte puissance – 50 kW, 150 kW et plus - Candidature

Rapporteur : M. CASTAGNÈDE Vincent

La région Nouvelle-Aquitaine souhaite s'impliquer fortement dans le déploiement d'infrastructures de recharge de 150 kW et plus pour véhicules électriques, afin de proposer une offre complémentaire au Train Express Régional pour améliorer l'éco-mobilité régionale.

L'objectif est la mise en place a minima de 40 bornes de recharge de plus de 150 kW d'ici 2020/2021 en Nouvelles Aquitaine à raison de 3 à 4 bornes par département néo-aquitain.

La région Nouvelle-Aquitaine lance donc un appel à projet incitant les EPCI à déployer sur leur territoire ce type d'installation.

Le SYDEC, auquel nous avons délégué la compétence « borne de recharge électrique » souhaite répondre à cet appel à projet.

Son objectif étant de mettre en œuvre 3 à 4 bornes « Forte puissance » dans les Landes.

A titre d'information, le SYDEC a déjà déployé 8 bornes de recharge rapides sur notre territoire. Le bilan 2019 fait état de 424 recharges effectuées sur ces mêmes bornes.

L'installation d'une borne forte puissance sur le territoire des grands lacs permettrait de renforcer le réseau existant, d'encourager et d'accompagner l'utilisation de véhicules électriques (une des actions projetées du PCAET).

Le coût estimatif est de 80 000€ HT pour l'installation d'une borne. La Région Nouvelle Aquitaine participe à hauteur de 50 % pour la fourniture du matériel, le SYDEC à hauteur de 20 % (matériel et pose). Le reste à charge pour la collectivité serait compris en 30 000 et 35 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De postuler, via le dossier groupé du SYDEC, à cet appel à projet régional
- D'autoriser Mme la Présidente à signer un courrier à l'attention de M. le Président du SYDEC, pour demander l'intégration de la communauté de communes des Grands Lacs dans leur dossier de réponse, avec pour objectif le déploiement d'une borne de recharge sur notre EPCI
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout autre document nécessaire au dossier de réponse à l'appel à projet

Sujet n° 14 : Désignation des représentants de la communauté de communes des Grands Lacs au Comité Départemental du Tourisme

Rapporteur : Mme DOUSTE Françoise

La communauté de communes des Grands Lacs a adhéré au Comité Départemental du Tourisme par délibération n° 2015-1056 du 15 octobre 2015.

Lors de la révision de ses statuts en janvier 2015, le Comité Départemental du Tourisme a jugé utile d'ajouter à la liste des 36 administrateurs (16 conseillers départementaux, 20 représentants des divers organismes socioprofessionnels), un représentant de chaque communauté de communes ou communauté d'agglomération landaise afin de les associer plus étroitement à ces travaux.

Consécutivement aux élections, il convient de désigner un nouveau représentant de la communauté de communes des Grands Lacs.

Mme la présidente propose les candidatures suivantes et les soumet au vote du conseil communautaire :

- Déléguée titulaire : DOUSTE Françoise
- Déléguée suppléante : LARREZET Hélène

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer Mme DOUSTE Françoise, représentante titulaire
- De déclarer Mme LARREZET Hélène, représentante suppléante

Fin de séance à 22 h 15

La Présidente,


Françoise DOUSTE

